

Recensement de la population : la commune recrute



La commune du Val recrute 10 agents recenseurs pour la campagne de recensement de 2025.

Période de travail : de début janvier à fin février 2025

Dans le détail :

- Entre le 6 et le 18 janvier :
 - 2 sessions de formation obligatoires
 - Une tournée de reconnaissance du secteur
- Du 18 janvier au 22 février : campagne de recensement de la population.

Profil recherché :

Niveau : bac minimum.

Disponibilité : pendant toute la période de recensement, sur le temps méridien, en fin de journée, samedi et dimanche.

Capacité à assimiler les concepts : assimiler et mettre en œuvre les règles détaillés lors de la formation. Se repérer et lire un plan. Savoir remplir un formulaire administratif simple.

Compétences relationnelles : Être à l'aise dans les contacts avec la population. Savoir convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

Moralité, neutralité et discréetion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- La tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- La numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- L'organisation de son planning de visites,
- Le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non-répondants,
- La bonne tenue de son carnet de collecte,
- Le classement des questionnaires papier collectés.

Sensibilisation à internet : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable.

Missions :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (au moins une fois par semaine),
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Rémunération :

En fonction du nombre d'imprimés collectés + indemnités forfaitaires de déplacement et de formation + prime de résultat le cas échéant.

NOTA : Pour les demandeurs d'emploi, cette rémunération est cumulable avec l'ARE dans la limite de 50 heures/mois (se renseigner auprès de votre interlocuteur France Travail).

Candidatures :

CV + lettre de motivation à envoyer avant le 15 novembre à recrutement@mairie-leval.fr

+ d'info sur <https://www.mairie-leval.fr/mairie/recrutements/>